



7 juin, 2023

AVIS IMPORTANT : Interdiction d'utilisation de l'eau à l'extérieur - système d'eau de Limoges

Pendant les périodes prolongées de temps chaud et sec, la demande en eau peut augmenter jusqu'à 50%, en grande partie en raison de l'utilisation de l'eau à l'extérieur. Cependant, il y a des limites au volume d'eau que le système de Limoges est autorisé à puiser dans notre source **d'eau de puit**, et à la capacité du système de traitement et de distribution de l'eau. Nous sommes également limités par la quantité d'eau alimentée par la Cité de Clarence-Rockland. Conformément à notre accord conjoint sur l'eau, lorsqu'une interdiction d'utilisation de l'eau est émise dans la Cité de Clarence-Rockland, une interdiction d'eau est également en vigueur dans la municipalité de La Nation.

Une interdiction complète de l'eau à l'extérieur est en vigueur pour tous les résidents du réseau d'aqueduc municipal de Limoges. « Usage externe de l'eau » désigne l'usage de l'eau pour toute fin à l'extérieur des murs de tout bâtiment situé à une adresse municipal (**règlement 53-2021**). Nous vous demandons de réduire votre consommation d'eau globale pendant l'interdiction complète de l'eau.

Cette interdiction d'utilisation de l'eau sera réévaluée dans quelques semaines et un avis sera affiché lorsque l'interdiction sera levée.

** Un permis d'exemption est requis pour tout résident qui a besoin d'eau pour le gazon nouvellement installé, les semences de gazon ou les arbres plantés. Veuillez téléphoner le 613-443-1425 pour plus d'informations**

Veillez noter que le jeu d'eau à Limoges restera ouvert avec des heures de fonctionnement réduites de 12h à 18h et des jets d'eau réduits.

Interdiction de l'eau autorisée par la municipalité de La Nation

Nicholas Pigeon, CET
Gérant de l'eau et des eaux usées

